

**Pour une
action
éducative
ambitieuse**

Les formations proposées sont conçues dans une démarche d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échange et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants - animateurs, formateurs, enseignants, chercheurs, experts.

L'offre de formation proposée par les Francas s'étage sur trois niveaux de formation diplômante : CQP « Animateur périscolaire », BPJEPS « Loisirs tous publics », DEJEPS « Développement de projets, territoires et réseaux » et sur un

Lieu	Dates	Renseignements
Bordeaux	du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019	Laurence Bénézet - 06 84 08 21 33 lbenezet@francas-na.fr
Pau	du 2 octobre 2018 au 31 décembre 2019	Jocelyne Cassé - 06 70 81 12 28 jcasse@francas-na.fr
Mont-de-Marsan <i>(inscrite au PRF)</i>	du 8 octobre 2018 au 30 octobre 2019 <i>Sélection candidats PRF 17 et 18 septembre 2018</i>	Lionel Picard - 06 48 00 36 92 lpicard@francas-na.fr
Angoulême	du 10 septembre 2018 au 31 décembre 2019	Marie Bernard - 06 43 60 96 13 mbernard@francas-na.fr
La Rochelle	du 24 septembre 2018 au 31 décembre 2019	Stéphanie Jadot - 06 33 09 05 40 sjadot@francas-na.fr

les francas

L'éducation en mouvement !

Renseignements, devis & inscriptions

Francas de Nouvelle-Aquitaine

44-50 boulevard George V - 33000 Bordeaux - 05 57 77 28 10 - contact@francas-na.fr

Dossiers inscription et devis : Stéphane Delprat - 07 83 03 89 06 - sdelprat@francas-na.fr

Téléchargez les dossiers d'inscription des différentes sessions sur :
www.francas-na.fr - rubrique « Formation professionnelle »



**Date limite
d'inscription
1 mois avant le
début de la
formation**



**Pour une
action
éducative
ambitieuse**

« Loisirs Tous Publics »

Formation en alternance à Bordeaux

Bordeaux, Pau, Mont-de-Marsan,
Angoulême et La Rochelle

Une formation professionnelle pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et pour diriger des structures d'accueil collectif de mineurs.



Formation diplômante de niveau IV du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité : Animateur - Mention « Loisirs Tous Publics »

Animateur ou animatrice de projets d'animation, directeur ou directrice d'ACM

Type de poste

Il ou elle est capable de mettre en œuvre un projet pédagogique, de construire un projet d'activités, d'organiser les espaces, de définir des thématiques d'activités, de définir le rôle éducatif de l'animateur et de l'animatrice, d'animer une équipe pédagogique.

Animateur ou animatrice jeunesse, animateur ou animatrice enfance sur les temps extra-scolaires et péri-scolaires, directeur ou directrice de séjours en Accueil Collectif de Mineurs.

Quatre types de compétences professionnelles visées

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (communication, connaissance des publics, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement d'une structure).

-> 140 heures

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation).

-> 161 heures

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM (organisation et direction de l'ACM, encadrement d'une équipe, accueil des publics).

-> 140 heures

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP (maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques, conduite des activités, situation de l'activité dans un contexte).

-> 154 heures

Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Justifier d'une expérience d'animation et/ou de direction.
- Disposer des pré requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 18/07/16 modifiant le BPJEPS LTP) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures (attestation employeur) si non titulaire d'une dispense.

Possibilités de financement

- **Vous êtes en cours d'emploi :**
Renseignez-vous auprès de votre employeur (période de professionnalisation, plan de formation entreprise, projet de formation individuelle, CPF...)
- **Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi :**
Prenez contact avec votre conseiller ou conseillère Pôle Emploi ou mission locale... Contrat de professionnalisation, CIF-CDD, aide spécifique du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA, aide individuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnement SESAME par la DDCS (sous certaines conditions)...

Organisation de la formation

- 630 heures en centre de formation (18 regroupements de 4 ou 5 jours) dont 21 heures de positionnement
- 600 heures minimum en structure professionnelle
- 10 à 18 stagiaires

Principes

- **Alternance et tutorat :** une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- **L'individualisation des parcours :** les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

Equipe pédagogique

Animée par le formateur référent ou la formatrice référente, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

Lieu

Le centre de formation est situé à Bordeaux et les antennes à Pau, Mont-de-Marsan, Angoulême et La Rochelle.

Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes personnes salariées ou non exerçant ou souhaitant exercer dans des structures d'animation, des accueils collectifs de mineurs, des collectivités territoriales...

Coût de la formation
6615 euros

L'obtention de l'**UC 3** donne la capacité à **diriger un accueil collectif de mineurs**.

Les titulaires du **CQP « Animateur périscolaire »** disposent d'une équivalence pour l'**UC 4** du BPJEPS « Loisirs Tous Publics ».

Les titulaires du **BAFD** justifiant d'une expérience de direction de 28 jours disposent d'une équivalence pour l'**UC 3** du BPJEPS « Loisirs Tous Publics ».

D'autres équivalences sont possibles, se renseigner auprès de notre organisme.

Les candidats et candidates ayant certifié certaines UC par la voie de la VAE peuvent s'inscrire en « parcours partiel ».